



**Ciné
Photo
Club
Carouge**

**Ciné Photo Club de Carouge
Ecole Jacques Dalphin
13 rue du Collège
CH 1227 Carouge**

Formulaire d'inscription au Ciné Photo Club de Carouge

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA / Ville :

Natel :

Tel. Privé :

E-mail :

Comment avez-vous eu connaissance du club ?

Vos intérêts:

Photo: <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Argentique<input type="radio"/> Numérique Labo: <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Dev. Films<input type="radio"/> Tirage papier	Vidéo <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Pellicule<input type="radio"/> Numérique	Genre: <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Paysages<input type="radio"/> Personnes /Portrait<input type="radio"/> Studio<input type="radio"/> Street<input type="radio"/> Nature morte<input type="radio"/> Animalier Nature<input type="radio"/> Autre
--	--	--

Avez-vous des travaux à montrer ou à exposer ?

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance du règlement et des statuts que je m'engage à respecter.

Lieu, date et signature:

- Cotisation annuelle CHF 100.-
- Caution clef
- Couple
- Accès armoire flash et usage imprimante CHF: 100.-
- Armoire personnelle 20.-



**Ciné
Photo
Club
Carouge**

**Ciné Photo Club de Carouge
Ecole Jacques Dalphin
13 rue du Collège
CH 1227 Carouge**

Règlement du Ciné Photo Club de Carouge

Tout usage du club à des fins professionnelles est interdit sous peine d'exclusion.

- ✓ Le « livre de bord » doit être rempli à chaque utilisations du studio.
- ✓ Il y sera noté, en plus du nom et de la date, si les locaux sont en ordre.
- ✓ Il y sera aussi noté toutes déféctuosité constaté sur le matériel afin qu'il puisse être réparé au plus vite.
- ✓ L'accès à l'armoire studio du club est réservé uniquement aux membres ayant signé cette convention et payé la cotisation annuelle.
- ✓ La possibilité d'accès à l'armoire n'est pas transmissible.
- ✓ La liste du matériel studio disponible, ainsi que le plan de rangement sont affichés dans l'armoire.
- ✓ Après chaque utilisation, le matériel doit être rangé comme indiqué sur le plan.
- ✓ Le matériel studio ne doit en aucun cas sortir du club, sauf exception que seul le comité peut accorder.
- ✓ Il sera demandé au membre de rembourser (via la responsabilité civile ou directement) toutes les dégâts sortant du cadre de l'usure normale.
- ✓ Tout membre ne respectant pas cette convention peut être, par décision du comité, interdit d'accès au matériel studio pour une période donnée, définitivement ou renvoyé du club.

Je m'engage à respecter le règlement du Ciné Photo Club de Carouge :

Lieu, date et signature: